

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
Etablissement public de sécurité ferroviaire

Décision du 11 avril 2008 au conseil d'administration relative à la délibération n° 10 : publication officielle des décisions de l'EPSF sur le site internet

NOR : *DEVT0816013S*

Eu égard à l'obligation concernant la publicité des actes réglementaires et interprétatifs, le conseil d'administration approuve la création d'un *Bulletin officiel* de l'EPSF prenant la forme d'un recueil écrit, coté et paraphé, tenu à la disposition du public au siège de l'EPSF, présentant les extraits d'approbation de DPS et d'autorisation de mise en exploitation commerciale, ainsi que ceux des certificats, d'attestations et agréments de sécurité, d'agréments de centre de formation et d'agréments d'EOQA.

Par ailleurs il est créé, pour information, une rubrique identifiée sur le site internet de l'EPSF comportant :

1° Les guides d'application, dans leur intégralité, élaborés pour renseigner promoteurs et entreprises ferroviaires sur la constitution des dossiers ainsi que sur les modalités de délivrance des autorisations requises pour l'exercice de l'activité ferroviaire ;

2° Les extraits de DPS et d'autorisations de mise en exploitation commerciale, ainsi que ceux des certificats, d'attestations et d'agréments de sécurité, d'agréments de centre de formation et d'agréments d'EOQA.

Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait à La Défense, le 11 avril 2008.

Le président du conseil d'administration,
P. Jacquard